Nations Unies

S/PV.7688



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7688e séance

Jeudi 5 mai 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Wu Haitao
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Bertoux
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	Mme Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 26 avril 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/395)

16-12758 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 26 avril 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/395)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Ionnis Vrailas, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/395, qui contient le texte d'une lettre datée du 26 avril 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le quarante-neuvième rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à M. Inzko.

M. Inzko (*parle en anglais*) : Lorsque j'ai pris la parole au Conseil il y a six mois (voir S/PV.7555), nous étions à la veille du vingtième anniversaire de la l'Accord de paix de Dayton. Ce fut l'occasion de prendre acte du long chemin parcouru par la Bosnie-Herzégovine, mais aussi de reconnaître qu'il restait beaucoup à faire pour garantir une stabilité durable et un avenir meilleur au peuple de ce beau pays. L'importance de cet événement a également été soulignée par une grande conférence organisée à Dayton dans l'Ohio, à laquelle a participé l'ancien Président des États-Unis, M. Clinton, qui fut l'un des artisans de la paix de Dayton il y a 20 ans.

C'est dans ce contexte que le 15 février, le pays a pris la décision historique de déposer sa demande d'adhésion à l'Union européenne. La Bosnie-Herzégovine a clairement choisi la direction qu'elle entendait prendre, et cette direction c'est celle d'un avenir au sein de l'Union européenne. Bien sûr, toute transition est un processus et non un événement ponctuel, mais la transformation que doit entreprendre le pays sur la voie de cette adhésion va dans l'intérêt du peuple de Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi nous soutenons tous pleinement l'aspiration de ce pays à devenir membre de l'Union européenne. Une période difficile attend sans aucun doute la Bosnie-Herzégovine, mais le pays peut y faire face si toutes les parties travaillent de concert et respectent pleinement l'Accord de paix de Dayton.

Comme je le souligne dans mon rapport (S/2016/395, annexe), le bilan de ces six derniers mois sur le terrain est mitigé. Nous ne savons toujours pas à quel moment nous pourrons dire que la Bosnie-Herzégovine est engagée de manière irréversible sur la voie de l'intégration euro-atlantique. Du côté positif, comme je l'ai déjà dit, le pays a déposé sa demande d'adhésion à l'Union européenne. En relation avec cette décision, les autorités ont également pris un certain nombre de mesures pour mettre en œuvre un programme de réformes, notamment l'adoption de nouvelles lois sur le travail au niveau des entités. À cet égard, je tiens à saluer les efforts considérables déployés par le Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, M. Lars-Gunnar Wigemark. Il s'est vraiment donné beaucoup de mal.

Bien que les progrès accomplis par les autorités à propos du programme de réformes soient plus que bienvenus, nous ne devons pas oublier qu'il est impératif que le rythme des réformes s'accélère. Le processus de prise de décisions doit être animé d'un sentiment d'urgence bien plus grand qu'à l'heure actuelle. Pour ce qui est de mon mandat de faire respecter l'Accord de paix, je me félicite que les autorités de la Republika Srpska n'aient pris aucune mesure pour donner suite au référendum portant sur les compétences de la Cour d'État et du Bureau du Procureur de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que sur les compétences et les décisions du Haut-Représentant, ce qui aurait clairement constitué une violation de l'Accord de paix. Voilà donc une bonne nouvelle.

Mon évaluation en l'état est que bien que le référendum n'ait toujours pas été officiellement annulé, il semble que cette idée soit désormais écartée. Je dois signaler toutefois que divers acteurs politiques continuent d'appeler à l'organisation d'un autre référendum en Republika Srpska, cette fois sur la validité d'une décision récente de la Cour constitutionnelle de

Bosnie-Herzégovine. À cet égard, je me dois d'insister sur le fait qu'aux termes de l'Accord de paix, les décisions de la Cour constitutionnelle sont définitives et contraignantes.

Outre les efforts faits pour remplir les critères définis par l'Union européenne, je tiens à saluer les initiatives prises par les autorités pour transférer à l'État la propriété des actifs militaires. C'est une des conditions à remplir pour intégrer le Plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN et un des préalables indispensables fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Je demande aux autorités de la Republika Srpska de permettre le transfert des actifs militaires situés sur le territoire de cette entité, à l'image de ce qu'a fait la Fédération. Si les autorités de la Republika Srpska sont aussi impatientes de me voir partir et de voir mon bureau fermer qu'elles le disent, alors elles doivent faire ce qu'il faut pour que le Comité directeur puisse prendre une telle décision.

La situation régionale a été un autre élément largement positif. L'annonce par le Premier Ministre serbe, Aleksandar Vučić, que des fonds importants avaient été versés au profit de la ville de Srebrenica a beaucoup fait pour encourager la réconciliation. Je précise qu'il s'est rendu personnellement par deux fois à Srebrenica. L'organisation de la première session conjointe du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine et du Gouvernement serbe, en novembre, a marqué une évolution positive remarquable. Une session conjointe similaire a été annoncée avec le Gouvernement croate, ce qui est une autre bonne nouvelle.

Plus généralement à l'échelle de la région, les Présidents bosnien, croate et turc, réunis il y a quelques jours à Zagreb, ont décidé de relancer le processus des réunions trilatérales entre ces trois pays. Je saisis cette occasion pour encourager la Bosnie-Herzégovine et ses voisins à accroître sensiblement leur niveau de coopération d'État à État, au bénéfice de tous.

Malgré ces évolutions positives, la dynamique qu'elles suscitent a été malheureusement freinée par un certain nombre d'événements parallèles durant la période à l'examen. La propension de certains acteurs politiques à remettre en question l'Accord de paix, notamment en essayant de nouveau de saper la souveraineté et l'autorité de l'État et de ses institutions, continue de compromettre les efforts engagés pour mettre en œuvre les réformes socioéconomiques. Les réactions diamétralement opposées qu'a suscité le verdict prononcé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à l'encontre de Radovan Karadžić, qui était Président de la Republika Srpska au moment de la guerre, soulignent à quel point il faut intensifier les efforts en faveur de la réconciliation.

J'ai été profondément choqué de voir l'actuel Président de la Republika Srpska inaugurer en grande pompe un foyer d'étudiants baptisé Radovan Karadžić deux jours seulement avant que ce dernier ne soit condamné en première instance pour génocide et crimes contre l'humanité. Dans nos pays, il serait impensable de glorifier ainsi des individus condamnés pour avoir commis des atrocités de masse. En posant cet acte, le Président de la Republika Srpska a envoyé un message insidieux aux communautés qui ont subi l'horreur et le traumatisme du nettoyage ethnique pendant la guerre, et il se place en deçà des normes et des exigences morales du monde civilisé. Je saisis également cette occasion pour rejeter sa thèse selon laquelle l'équité de la justice transitionnelle impose de poursuivre le même nombre de criminels de guerre dans les différents groupes ethniques. Nous devons rendre la justice pour chacune des victimes innocentes, ainsi que leurs parents et leurs proches, mais appliquer un principe de parité ethnique aux charniers ou aux criminels de guerre serait rendre un bien mauvais service aux victimes et aux survivants, quelle que soit leur nationalité.

Le temps qui passe est synonyme pour nous tous de nouveaux défis, et la Bosnie-Herzégovine ne fait pas exception. Une attaque d'inspiration terroriste perpétrée par un individu isolé à Sarajevo le 18 novembre a causé la mort de deux soldats des forces armées de la Bosnie-Herzégovine. Cette attaque met une nouvelle fois en évidence le défi auquel les autorités du pays sont confrontées dans la lutte contre le terrorisme.

Un autre sujet de préoccupation est le fait que plusieurs ressortissants de Bosnie-Herzégovine sont engagés dans des conflits à l'étranger. Certains d'entre eux sont rentrés et pourraient représenter une menace pour la stabilité future du pays. D'autres incidents continuent d'avoir lieu, qui menacent d'assombrir les relations interethniques. Par exemple, les défilés organisés en mars à Srebrenica et dans d'autres villes par les partisans de Vojislav Šešelj pour célébrer son acquittement en première instance ont semé la peur chez les rapatriés bosniaques, alors que cette communauté essaie toujours de surmonter le traumatisme causé par les crimes passés.

Parmi les autres remises en cause directes de l'Accord de paix observées pendant la période

à l'examen, il y a la décision du Gouvernement de la Republika Srpska de demander à toutes les institutions de cette entité de cesser toute coopération avec l'Agence d'investigation et de protection de l'État, un organe de police fédéral, en réponse à une opération de police dûment autorisée que cette agence a menée dans les locaux d'un commissariat de la Republika Srpska dans le cadre d'un enquête sur des crimes de guerre. Bien que les autorités de la Republika Srpska aient finalement repris la coopération opérationnelle en vertu d'un mémorandum d'accord, cette ingérence politique manifeste dans le travail de la police est inacceptable, en particulier à un moment où les institutions doivent renforcer leur coopération.

La poursuite par des représentants du parti au pouvoir en Republika Srpska, en particulier son Président, de la politique consistant à plaider en faveur de la sécession de cette entité de la Bosnie-Herzégovine me perturbe profondément et soulève des questions fondamentales quant à la volonté de certains responsables et des partis politiques de respecter pleinement l'Accord de paix. Dans ce contexte, je demeure préoccupé par le fait que dans son programme officiel, ce parti menace d'organiser un référendum sur l'indépendance en 2018 si certaines conditions ne sont pas remplies. Comme je l'ai clairement fait savoir à maintes reprises, l'Accord de paix ne donne pas aux entités le droit de faire sécession, et toute tentative de modifier cet Accord requiert l'assentiment de toutes les parties.

Dans mon précédent rapport au Conseil, et aujourd'hui encore, j'ai décrit la possibilité offerte aux dirigeants de Bosnie-Herzégovine par l'Union européenne et rappelé comme il était d'un importance critique qu'ils soient disposés et prêts à mettre en œuvre les programmes de réforme qu'ils se sont fixés, tout en respectant pleinement l'Accord de paix. Cette possibilité doit maintenant être adoptée sans réserve. Ce que cela signifie dans la pratique est une accélération des résultats concrets. Lors de mon prochain rapport au Conseil, dans six mois, j'espère sincèrement que les autorités auront relevé ce défi de manière plus urgente. Nous devons donc ensemble lancer un défi aux autorités afin de réaliser les cinq points suivants : premièrement, la publication des résultats du recensement de 2013; deuxièmement, un accord final sur le mécanisme de coordination de l'Union européenne; troisièmement, la pleine mise en œuvre des décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, dont les arrêts sur les élections à Mostar, les biens de l'État et la décision de faire du 9 janvier la Journée de la République; quatrièmement, des progrès mesurables sur les réformes budgétaires et économiques, y compris les conditions fixées par le Fonds monétaire international relatives à un nouvel arrangement; et, enfin, de réels progrès sur la mise en œuvre des conditions restant à remplir pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Pour ce faire, les responsables politiques devront cesser de lier les diverses questions à des programmes de plus en plus complexes et irréalisables et accorder la priorité aux besoins des citoyens.

L'année 2016 peut être une année de progrès vers l'intégration euro-atlantique, la croissance économique et la création d'emplois, mais seulement si le pays reste uni et œuvre de concert. La remise en cause des principes fondamentaux de l'Accord de paix – qui est également la Constitution – ne mènera pas au succès. Étant donné la complexité de la situation qui continue de prévaloir dans le pays, la présence de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR), dotée d'un mandat exécutif, reste d'une importance cruciale, dans la mesure où elle permet à mon bureau et à d'autres acteurs de la communauté internationale d'exécuter les mandats qui sont les leurs et de rassurer les citoyens de tous les groupes ethniques à travers tout le pays quant à la sûreté et à la sécurité de l'environnement dans lequel ils évoluent. J'espère vivement que dans six mois, je serai en mesure de signaler aux membres du Conseil une nette amélioration de la situation fondée sur la réalisation de résultats concrets, une situation de plein respect de l'Accord de paix. C'est le moyen le plus sûr pour la Bosnie-Herzégovine d'aller de l'avant.

Je terminerai aujourd'hui avec quelques nouvelles positives, qui nous encouragent dans nos efforts visant à assurer une stabilité durable en Bosnie-Herzégovine, mais qui mettent aussi en évidence les défis à relever. La première est minime, voire banale, mais elle a une signification symbolique. Il y a quelques jours, plusieurs associations locales sont convenues de créer une association de karaté unique pour l'ensemble du pays. Mais même ce petit pas a requis 20 années d'efforts pour atteindre cet objectif. La deuxième nouvelle est d'une grande importance. Après-demain, la splendide mosquée Ferhadija à Banja Luka, démolie pendant la guerre avec 15 autres mosquées de la ville, va être rouverte. Ce sera là un événement très significatif pour la réconciliation et la tolérance dans la région et au-delà, et un très grand nombre d'invités d'honneur sont attendus de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de Serbie, de Turquie et d'autres pays. Ce sera un moment très

particulier, non seulement pour Banja Luka, mais pour l'humanité tout entière.

Sur cette note positive, je tiens à remercier le Conseil de sécurité de l'attention et de l'appui continu qu'il accorde à la Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : C'est pour nous un plaisir d'accueillir à nouveau le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, au Conseil de sécurité et de le remercier pour son exposé très complet et pour son rapport (S/2016/395, annexe). C'est ma première déclaration sur la situation en Bosnie-Herzégovine depuis que l'Ukraine a commencé son mandat de membre non permanent au Conseil, et je voudrais donc assurer M. Inzko de notre plein appui à ses activités en tant que Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie -Herzégovine.

L'Ukraine s'associe à la déclaration ultérieure de l'Union européenne (UE).

Tout d'abord, nous félicitons le Gouvernement et les citoyens de la Bosnie-Herzégovine de leur demande d'adhésion à l'Union européenne. L'Ukraine espère qu'une décision historique donnera un nouvel élan à la poursuite des progrès dans le cadre de l'Accord-cadre général pour la paix. L'Ukraine se félicite de la volonté du Gouvernement bosnien de faire avancer le programme de réforme. Nous attendons avec intérêt la conclusion d'un accord final entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine sur l'adaptation des dispositions commerciales de l'Accord de stabilisation et d'association.

L'Ukraine salue également les efforts du Gouvernement bosnien en vue de l'activation du Plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN. Nous sommes favorables à une coopération étroite entre la Bosnie-Herzégovine et l'OTAN que nous considérons comme un facteur important de la sécurité en Europe. À cet égard, nous espérons que soit réglée au plus tôt la question des biens immeubles utilisables pour la défense, condition préalable au Plan d'action pour l'adhésion.

Notre séance d'aujourd'hui a lieu à un moment important pour la Bosnie-Herzégovine. Il y a un peu plus de 20 ans, l'Accord-cadre général pour la paix était conclu à Dayton. Beaucoup a été fait depuis, mais après 20 années de paix, nous continuons de voir de graves divisions politiques à l'intérieur du pays.

La décision des autorités de la Republika Srpska de ne pas tenir le référendum sur le système judiciaire de l'État est un signe positif des efforts visant à trouver un moyen de combler les divergences de vues. Toutefois, l'absence d'une décision appropriée sur cette question par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska est préoccupante. Je tiens à souligner que tout référendum qui contredit les dispositions de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et de l'Accord de Dayton est illégitime.

L'Ukraine partage les préoccupations du Haut-Représentant Inzko en ce qui concerne certaines déclarations de responsables de la Republika Srpska appelant cette entité à faire sécession de la Bosnie-Herzégovine. Nous condamnons vigoureusement tout acte de provocation susceptible de compromettre les progrès réalisés au titre de l'Accord de paix de Dayton et la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. Je réitère encore une fois notre ferme appui à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, qui est garantie par sa Constitution et par le droit international, notamment la Charte des Nations Unies.

L'Ukraine estime que davantage d'efforts auraient pu être faits pour parvenir à des progrès plus durables sur le programme « 5 plus 2 ». Nous espérons qu'au cours de la prochaine période à l'examen, nous pourrons constater l'évolution attendue depuis longtemps vers la réalisation des objectifs et la mise en place des conditions requises. Nous pensons qu'il faut accorder une attention particulière à la question des biens pouvant servir à la défense, en particulier l'enregistrement de biens qui se trouvaient en Republika Srpska. D'autres domaines où des progrès seraient hautement souhaitables, outre l'application de l'arrêt prononcé dans l'affaire *Sejdić-Finci*, incluent la publication des résultats du recensement de 2013, le mécanisme de coordination de l'Union européenne, la mise en œuvre de la décision de la Cour constitutionnelle concernant Mostar et la suite à donner aux demandes du Fonds monétaire international.

Enfin, je voudrais souligner que, compte tenu des informations que nous avons entendues aujourd'hui du Haut-Représentant, il faut absolument surmonter les divergences politiques en Bosnie-Herzégovine et réaliser des progrès tangibles dans la mise en œuvre des réformes nécessaires, ainsi que du programme « 5 +2 ». Atteindre les cinq objectifs et les deux conditions le plus

rapidement possible serait le meilleur moyen d'aller de l'avant.

De notre point de vue, alors que le processus de paix en Bosnie-Herzégovine entre dans sa troisième décennie, le Conseil a l'obligation de fournir l'appui nécessaire pour assurer le développement pacifique du pays. Il importe au plus haut point de réagir résolument à toute les tentatives d'empiétement sur l'indépendance, l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant Inzko de son exposé, de ses services, de sa représentation de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine et de sa direction efficace du Bureau du Haut-Représentant en Bosnie-Herzégovine. Les États-Unis réaffirment de nouveau leur ferme appui au mandat du Haut-Représentant Inzko, au titre de l'Accord de paix de Dayton, qui stipule que c'est en dernier ressort à lui qu'il appartient de statuer sur l'interprétation à donner aux aspects civils de l'application de l'Accord de paix. Nous attendons bien entendu avec intérêt le jour où la Bosnie-Herzégovine réalisera tous les objectifs et remplira toutes les conditions établies par le Conseil de mise en œuvre de la paix pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, mais il faut le dire clairement, ce jour-là n'est pas encore arrivé.

L'engagement des États-Unis en faveur du succès de la Bosnie-Herzégovine est immense, et notre attachement à la paix dans ce pays ne faiblit pas. C'est dans cet esprit que nous saluons les progrès faits par la Bosnie-Herzégovine vers une plus grande intégration euro-atlantique. Le dépôt de la candidature de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne (UE) en février a marqué un jalon important, et je voudrais l'en féliciter. Les États-Unis se félicitent aussi de l'enregistrement direct de 21 sites comme propriété de l'État fédéral, ce qui est un signe positif des progrès tangibles faits par la Bosnie-Herzégovine pour intégrer le Plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN.

Malgré cette évolution encourageante, poursuivre sur la voie de l'intégration euro-atlantique nécessitera de la vision. Cela nécessitera de la volonté politique. Cela nécessitera d'assurer le suivi des engagements pris, et cela nécessitera d'atteindre en priorité les objectifs arrêtés par le Conseil de mise en œuvre de la paix. Les États-Unis souscrivent à l'appel lancé par le Haut-Représentant en vue de l'enregistrement des biens utilisables par la défense se trouvant en Republika Srpska ainsi que de la poursuite de l'enregistrement des autres biens comme propriétés de la Fédération. Nous continuons aussi d'encourager la Bosnie-Herzégovine à faire avancer concrètement son programme de réformes socioéconomiques nécessaires à son intégration dans l'UE. Comme le Haut-Représentant l'a indiqué, l'adoption d'une nouvelle législation du travail au niveau de chaque entité est une importante mesure visant à améliorer le climat des affaires en Bosnie-Herzégovine et à rendre le pays plus compétitif sur le marché mondial. Toutefois, il demeure la tâche essentielle de renforcer l'état de droit, lutter contre la corruption et améliorer le climat politique général dans le pays, qui sont des mesures qui bénéficieront à tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine.

L'impunité et les divisions sont inacceptables. Je suis particulièrement choqué qu'on ait rendu hommage à Radovan Karadžić en donnant son nom à un bâtiment public, et que cela ait eu lieu juste avant que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ne rende son verdict dans cette affaire. Honorer un homme accusé – et condamné quelques jours après – de génocide est odieux. Ces lâches manœuvres politiques causent du tort à ses victimes et au pays et sape l'esprit de paix et de réconciliation dont a besoin la Bosnie-Herzégovine pour aller de l'avant. Les États-Unis restent aussi profondément préoccupés par l'action de ces acteurs politiques qui essayent de saper la souveraineté et l'autorité de l'État et de ses institutions. Aux fins d'une stabilité et d'une sécurité plus grandes, nous encourageons l'Assemblée nationale de la Republika Srpksa à revenir officiellement sur sa décision d'organiser au niveau de l'entité un référendum portant sur les compétences de la Cour d'État et du Bureau du Procureur de la Bosnie-Herzégovine. Nous attendons avec intérêt le jour où la Bosnie-Herzégovine réalisera les objectifs et les conditions établies par le Conseil de mise en œuvre de la paix pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et où nous pourrons dire en toute confiance que la Bosnie-Herzégovine s'est pleinement conformée à l'Accord de paix et qu'elle est maintenant devenue un État pacifique, viable et engagé de façon irréversible dans la voie de l'intégration européenne. Nous avons vu des progrès, mais ce jour-là n'est pas encore arrivé. Par exemple, malgré l'escalade des tensions à Mostar et les efforts faits au niveau local, les dirigeants politiques restent réticents à faire les compromis nécessaires pour permettre à la ville d'organiser des élections pour la première fois depuis 2008. Cette même intransigeance bloque les progrès sur d'autres sujets cruciaux, comme

la publication des résultats du recensement de 2013, ce qui entache la crédibilité des dirigeants s'agissant des aspirations euroatlantiques. Nous encourageons les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine et tous les membres de la communauté internationale à appuyer les actions et les réformes nécessaires pour atteindre cet objectif et à fournir au Haut-Représentant tout l'appui nécessaire dans l'exercice de son mandat.

Enfin, je voudrais juste réitérer les propres sentiments exprimés par le Haut-Représentant dans son rapport (S/2016/395, annexe) en rapport avec le décès de M. Robert Owen. M. Owen a consacré son temps et son énergie à servir en tant qu'arbitre président du Tribunal d'arbitrage pour le différend concernant la ligne de démarcation interentités dans la zone de Brcko, et nous lui sommes reconnaissants pour le dévouement mis à instaurer une paix et une stabilité irréversibles, autant par son travail à Dayton qu'au Tribunal.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue à M. Valentin Inzko et nous le remercions de nous avoir présenté le quarante-neuvième rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine (S/2016/395, annexe). Nous nous félicitons des efforts qu'il déploie pour aider à l'édification de l'État de Bosnie-Herzégovine.

Nous prenons acte des avancées réalisées et des défis qui restent à relever s'agissant de la consolidation de l'État de Bosnie-Herzégovine et de l'avenir de l'unité et de la paix. En tant que déclaration de principe, nous réaffirmons notre respect et notre appui à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et à l'Accord-cadre général pour la paix. Nous nous concentrerons dans notre déclaration sur trois principaux points : le climat politique général, les défis rencontrés dans l'application de l'Accord-cadre général et la non-coopération avec le Haut-Représentant.

S'agissant du climat politique général, nous sommes encouragés par le dépôt par la Bosnie-Herzégovine de sa demande d'adhésion à l'Union européenne. Nous attendons maintenant des dirigeants politiques qu'ils continuent de s'efforcer de remplir les conditionnalités du programme de réformes aux fins de l'intégration du pays à l'Union européenne et de renforcer les perspectives d'un pays uni, multiethnique, stable et prospère progressant sur la voie du développement.

Nous nous félicitons de l'adoption d'une législation du travail dans le cadre des réformes que la République doit mener ainsi que de l'annonce par l'entité de Republika Srpska que le référendum portant sur les compétences de la Cour d'État et du Bureau du Procureur de la Bosnie-Herzégovine n'aura pas lieu. Toutefois, l'incapacité des autorités à trancher sur des sujets tels que le mécanisme de coordination de l'Union européenne, la publication des résultats du recensement de 2013 et la mise en œuvre de la décision de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine concernant Mostar, entre autres, est source de préoccupation.

La survenue, pendant la période considérée, d'un certain nombre d'incidents liés à la sécurité, notamment l'attentat terroriste dans lequel deux soldats ont trouvé la mort, interpelle les autorités sur la nécessité impérieuse d'adopter et de mettre en œuvre des mesures et des politiques antiterroristes vigoureuses, et notamment de s'attaquer à la question des combattants terroristes étrangers et à la menace qu'ils représentent une fois de retour au pays depuis les théâtres de guerre.

Autre source de préoccupation : les réactions au verdict prononcé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en première instance à l'encontre de Radovan Karadžić, qui était au moment de la guerre le Président de la Republika Srpska autoproclamée, et qui a été reconnu coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et condamné à une peine de 40 ans de prison, tandis que Vojislav Šešeelj a été reconnu non coupable pour les mêmes chefs d'inculpation. Nous condamnons les odieux incidents qui ont eu lieu suite à la décision du Tribunal ainsi que les incidents de sécurité ultérieurs qui ont ajouté à la détérioration des conditions de sécurité dans le pays, minant le fragile processus de réconciliation nationale.

Concernant les difficultés rencontrées dans l'application de l'Accord-cadre général pour la paix, le plus inquiétant ce sont les déclarations faites par les responsables de l'Alliance sociale-démocrate indépendant, le parti au pouvoir en Republika Srpska, plaidant en faveur de la sécession de la Republika Srpska et de la dissolution de la Bosnie-Herzégovine. De telles déclarations menacent l'Accord-cadre général et la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine. En outre, elles minent la cohésion de la société pluriethnique qu'est en train de construire la Bosnie-Herzégovine et compromettent la réconciliation nationale à un moment crucial de la vie du pays.

Nous appuyons pleinement ce qu'a dit le Haut-Représentant, à savoir qu'en vertu de l'Accord-cadre général, les entités n'ont aucun droit de faire

sécession de la Bosnie-Herzégovine et la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays sont garanties par l'Accord, la Constitution et le droit international. En ce qui concerne la non-coopération avec le Haut-Représentant, nous regrettons sincèrement les attaques incessantes contre son bureau, ainsi que la politique des autorités de la Republika Srpska qui consiste à refuser au Haut-Représentant l'accès aux informations et documents officiels dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat. Le travail qu'accomplit le Bureau du Haut-Représentant à l'appui de la paix, de la sécurité et du développement en Bosnie-Herzégovine est digne d'éloges, et nous rappelons qu'en vertu de l'annexe 10 de l'Accord-cadre général, toutes les autorités de Bosnie-Herzégovine sont tenues de coopérer pleinement avec le Haut-Représentant, ainsi qu'avec les organisations et organismes internationaux.

Pour terminer, nous reconnaissons l'importance du rôle que joue l'opération militaire dirigée par l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine s'agissant d'appuyer les efforts que déploie le pays pour maintenir un environnement sûr propice à l'édification d'une société pluriethnique, d'un État multinational et d'un pays démocratique.

M. Bertoux (France) : Je remercie le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine pour sa présentation très complète de la situation et pour son action.

Je m'associe par anticipation à l'intervention qui sera prononcée tout à l'heure par l'observateur de l'Union européenne.

La France se félicite que la perspective européenne constitue aujourd'hui le principal moteur de développement et de consolidation de la Bosnie-Herzégovine. Le récent dépôt par celle-ci de sa demande d'adhésion à l'Union européenne reflète le soutien massif à cette perspective au sein de la population bosnienne, ainsi que l'unanimité qui existe autour de cette thématique au sein de la présidence collégiale du pays. Le Conseil avait d'ailleurs relevé celle-ci dans sa dernière résolution sur la situation en Bosnie-Herzégovine – la résolution 2247 (2015), adoptée à l'unanimité le 10 novembre dernier.

Dans ce contexte, l'Union européenne continuera plus que jamais à accompagner les autorités de Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre des réformes répondant aux aspirations économiques et sociales de la population. Le programme de réformes adopté l'an passé est à cet égard central. Nous nous félicitons qu'il ait d'ores et déjà produit des premiers résultats concrets, à l'instar de l'adoption de nouvelles législations sur le travail au niveau des entités.

Pour autant, les autorités de Bosnie-Herzégovine doivent garder à l'esprit que le dépôt de leur candidature ne constitue que le début d'un processus long et exigeant, qui impliquera des efforts au niveau de l'État central comme au niveau des entités. Il importe qu'un mécanisme de coordination européen pleinement opérationnel soit mis en place dans les meilleurs délais et que des progrès significatifs soient réalisés dans la mise en œuvre du programme de réformes et de l'Accord de stabilisation et d'association. Il importe enfin que le pays progresse en direction d'un système judiciaire pleinement indépendant, impartial et efficace.

Plus de 20 ans après leur signature, les Accords de paix de Dayton/Paris continuent de constituer la clef de voûte de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Il reviendra aux Bosniens eux-mêmes de faire évoluer, le moment venu, les institutions qui en découlent. Alors que le pays entre dans une année électorale, nous appelons l'ensemble des forces politiques à mettre de côté les rhétoriques de division, des discours aussi dépassés que dangereux, pour y préférer la construction de l'avenir. La campagne locale qui s'annonce ne doit pas conduire à l'opposition des uns contre les autres sur fond de haine et de rancœurs, mais à la discussion constructive de projets politiques. Les Bosniens méritent, face à un chômage de masse, que la priorité soit donnée au développement économique des territoires.

Tous les Bosniens méritent de pouvoir s'exprimer démocratiquement dans des élections libres et honnêtes. À ce titre, nous restons préoccupés par la situation de la ville de Mostar. En effet, faute de consensus entre les forces politiques, ses habitants sont privés, au niveau local, de leurs droits civiques les plus essentiels depuis près de huit ans. Se résoudre à un tel statu quo serait irresponsable. Pour autant, la seule solution viable sera celle qui suscitera un consensus des acteurs locaux. La France appelle donc ces acteurs locaux à tout mettre en œuvre pour que des élections puissent se tenir cette année, dans le respect des principes réaffirmés par le communiqué du Conseil de mise en œuvre de la paix du 2 décembre 2015.

Nous notons enfin avec satisfaction les déclarations des autorités de la Republika Srpska faisant état du report *sine die* du projet de référendum, qui aurait pu remettre en cause la compétence de l'État

central dans le domaine judiciaire. Qu'il s'agisse du fonctionnement des institutions judiciaires, ou des jours fériés, des solutions de compromis doivent pouvoir être trouvées. Il en va de l'intérêt de tous.

Aujourd'hui, la situation en Bosnie-Herzégovine semble, malgré ses fragilités, favorablement engagée sur le chemin de la normalisation. S'il n'existe pas de risque imminent de déstabilisation, la présence de la communauté internationale n'en reste pas moins, à ce stade, nécessaire. Son cadre de référence reste invariablement les Accords de paix de Dayton/Paris. Nous appelons ainsi toutes les parties à coopérer avec les institutions mentionnées dans l'Accord de paix, notamment le Haut-Représentant et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). L'absence d'instrumentalisation et le respect des verdicts du TPIY sont cruciaux pour éviter de raviver dangereusement les tensions entre communautés. Nous en appelons à la responsabilité de chacun.

Notre objectif pour les prochaines années demeure, sans remettre en cause les principes fondateurs des Accord de paix de Dayton/Paris, de faire évoluer la présence internationale afin que celle-ci soit pleinement adaptée aux réalités du moment. La réflexion sur la reconfiguration du Bureau du Haut-Représentant doit donc se poursuivre.

Vingt ans après avoir connu l'horreur de la guerre, la Bosnie-Herzégovine avance aujourd'hui dans la bonne direction, avec le soutien de l'Union européenne et de ses autres partenaires. La responsabilité de la communauté internationale, et notamment du Conseil, est de l'encourager dans cette voie.

Mme Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé détaillé et d'avoir présenté son dernier rapport au Conseil (S/2016/395, annexe).

La Malaisie prend note des faits nouveaux encourageants survenus en Bosnie-Herzégovine au cours de la période considérée, qui ont été décrits par le Haut-Représentant. Nous nous félicitons que ce pays ait déposé sa demande d'adhésion à l'Union européenne (UE) en février. Cette dernière étape reflète l'aspiration constante du peuple bosnien et de ses dirigeants à s'intégrer à l'Europe. Nous estimons que les réformes politiques et socioéconomiques nécessaires pour que la Bosnie-Herzégovine devienne membre de l'UE doivent ouvrir la voie à la stabilité et à la prospérité du pays. Nous exhortons donc les dirigeants à continuer de mettre en œuvre le programme de réformes national.

La Malaisie accueille également avec satisfaction l'évolution positive des relations entre la Bosnie-Herzégovine et ses voisins, notamment la ratification du Traité relatif aux frontières avec le Monténégro, la visite effectuée par la présidence de Bosnie-Herzégovine en Croatie et la toute première session conjointe du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine et du Gouvernement serbe à Sarajevo.

En dépit des progrès enregistrés au cours de la période considérée, l'attachement de toutes les parties à l'Accord de paix de Dayton et à la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine reste malheureusement incertain. La Malaisie est alarmée par le fait que les dirigeants de la Republika Srpska remettent constamment en question, par leurs paroles ou par leurs actes, l'Accord de paix de Dayton, le Bureau du Haut-Représentant, ainsi que les institutions et les autorités judiciaires de l'État. Cette attitude est clairement contraire à l'Accord de paix, à l'état de droit et à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine.

La Malaisie prend note des informations fournies par le Haut-Représentant en ce qui concerne l'annulation du référendum prévu par la Republika Srpska, qui aurait remis en question l'autorité du Haut-Représentant, ainsi que l'état de droit et le système judiciaire national. Si nous nous en félicitons, nous regrettons que le référendum, tout comme d'autres menaces du même ordre, ait été mentionné. Nous exhortons les autorités de la Republika Srpska à respecter la Constitution du pays, les diverses résolutions du Conseil de sécurité et l'Accord de paix de Dayton.

Deux décennies après une guerre dévastatrice, il n'y a tout simplement pas place, dans le pays ou la région, pour des discours diviseurs, provocateurs ou sécessionnistes, qui ne peuvent avoir pour effet que de perpétuer des visées politiques étroites aux dépens de la paix et de la stabilité dans la région. Nous condamnons également les intimidations, le harcèlement et les menaces de mort, même, dont ont fait l'objet le Haut-Représentant et les juges internationaux du pays. Tous ces agissements sont inadmissibles et doivent immédiatement prendre fin. La divergence des réactions des communautés ethniques aux arrêts rendus récemment par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie dans les affaires relatives à Radovan Karadžić et Vojislav Šešelj prouve que la réconciliation n'est encore qu'une perspective éloignée. Nous appelons

toutes les parties à respecter l'état de droit et à saisir cette occasion pour progresser dans le processus de réconciliation nationale.

En conclusion, la Malaisie réitère qu'il importe d'intensifier les efforts pour mettre pleinement en œuvre le programme « 5 plus 2 », condition *sine qua non* de la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. D'ici là, la Malaisie réaffirme énergiquement son soutien au Bureau du Haut-Représentant, dans le cadre de l'Accord de paix de Dayton, tel que confirmé par les différentes résolutions du Conseil. Nous prenons acte également de l'importance du rôle joué par la force multinationale de stabilisation de l'Union européenne dans le maintien de la sécurité et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Haut-Représentant, M. Inzko, de son exposé.

Dernièrement, grâce aux efforts collectifs du Gouvernement et de la population de Bosnie-Herzégovine, le pays a généralement pu connaître la stabilité. Son économie s'améliore et il a enregistré quelques avancées au niveau du processus politique et de l'état de droit. La Chine se félicite de ces faits positifs. Nous respectons la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du pays, et nous estimons que la population de Bosnie-Herzégovine a le droit de définir en toute indépendance sa propre voie de développement et sa propre politique étrangère. La communauté internationale doit respecter les choix qu'elle a faits pour son avenir. La Chine espère que les membres de tous les groupes ethniques du pays s'emploieront activement à consolider les résultats positifs qui ont été obtenus au niveau de l'édification de la nation, et qu'ils poursuivront sur la lancée de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton, dans sa totalité, et de l'ambition d'amélioration de la situation dans le pays sur tous les plans.

La Bosnie-Herzégovine est un pays important des Balkans. Il est de l'intérêt collectif de l'ensemble de la communauté internationale, y compris tous les autres pays de la région, d'assurer le maintien de la paix et de la stabilité sur le territoire et son développement. S'agissant de la Bosnie-Herzégovine, la communauté internationale doit adopter une démarche équilibrée, prudente, pleinement respectueuse du rôle moteur et de la prise en charge de la population de Bosnie-Herzégovine, et elle doit avoir à cœur de promouvoir l'unité entre tous les groupes ethniques du pays, l'harmonie, un développement économique et social durable et la stabilité à long terme.

La Chine appuie le Haut-Représentant, M. Inzko, dans ses efforts pour s'acquitter de son mandat et travailler de façon à continuer de jouer un rôle constructif dans la progression du processus politique en Bosnie-Herzégovine. La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale afin de continuer de contribuer à l'installation d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables dans le pays.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à mes collègues pour souhaiter une nouvelle fois la bienvenue au Conseil au Haut-Représentant, M. Inzko. D'emblée, je tiens à l'assurer de nouveau de tout l'appui du Royaume-Uni dans ses fonctions et à le remercier de son exposé d'aujourd'hui.

Depuis que nous nous sommes réunis pour la dernière fois sur ce sujet (voir S/PV.7555), nous avons été témoins en Bosnie-Herzégovine d'événements d'importance historique. Nous avons fait le bilan de 20 années de paix continue; nous avons vu l'un des pires criminels de guerre du conflit traduit en justice; et nous avons vu la Bosnie-Herzégovine prendre des dispositions pour reléguer au passé son histoire douloureuse et œuvrer à un avenir meilleur au sein de l'Union européenne. Mais en dépit de tous les progrès des derniers mois, le parcours européen de la Bosnie-Herzégovine n'est pas encore assuré. Le Royaume-Uni voit, pour l'avenir, deux défis à relever. Le premier est d'assumer le passé; le second, de saisir l'occasion qu'offre l'avenir.

Dans toute situation qui suit un conflit, il est primordial d'assumer le passé pour bâtir un avenir de paix. L'un des moyens de le faire est de veiller à l'établissement des responsabilités pour les crimes commis par le passé. Le jugement historique rendu en l'affaire *Karadžić*, le mois dernier, a heureusement permis de tirer un trait sur l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'Europe d'après-guerre. Ce verdict n'effacera jamais les souffrances des victimes et de leurs familles, mais il a permis de signifier dans un puissant message au monde que les auteurs d'atrocités seraient tenus de rendre des comptes pour leurs actes, quel que soit le temps écoulé.

Assumer le passé, c'est également s'abstenir de tout acte de nature à rouvrir de vieilles blessures et à approfondir les divisions. Nous concevons que d'autres seront profondément déçus du verdict rendu en l'affaire *Šešelj*, mais nous respectons l'indépendance du processus judiciaire et la décision des juges. Comme l'a bien dit le Haut-Représentant, toutes les parties et tous les peuples

de Bosnie-Herzégovine doivent faire de leur mieux pour faire progresser la réconciliation. À cet égard, nous nous félicitons, à l'instar du Haut-Représentant, du fait que le référendum en Republika Srpska concernant le système judiciaire au niveau de l'État a été écarté pour le moment, même si nous regrettons que la décision de tenir le référendum n'ait pas encore été officiellement retirée. Les remises en question de cet ordre sont d'un autre âge.

On peut en dire autant de l'impasse qui persiste à Mostar. Cela fait près de huit ans que les habitants de cette ville se voient refuser leur droit démocratique d'élire leurs représentants locaux, et aucun accord n'a été trouvé sur les modifications à apporter à la loi qui permettraient de tenir des élections en octobre. Alors que la période des élections approche à grands pas, il est temps d'obtenir une percée. Il faut que les habitants de Mostar voient que toutes les parties prennent activement la situation en main de façon à parvenir à un accord le plus tôt possible, pour pouvoir commencer à regarder vers l'avenir. Cela vaut pour l'ensemble du pays. Après des années d'inertie, la Bosnie-Herzégovine a l'occasion de regarder vers l'avenir, un avenir au sein de l'Union européenne et de l'OTAN. Pour que cela devienne réalité, tous ses dirigeants doivent désormais travailler de concert.

Nous nous félicitons que la Bosnie-Herzégovine ait renouvelé son engagement à l'égard de son parcours européen, comme le démontre sa candidature, l'année dernière, à l'entrée dans l'Union. Nous appuyons l'appel lancé par le Haut-Représentant aux dirigeants afin qu'ils redoublent d'efforts pour avancer dans les réformes en vue de cet objectif. Ils devront s'employer rapidement à régler deux questions en particulier. La première est d'adapter l'accord de stabilisation et d'association de la Bosnie-Herzégovine en tenant compte de l'accession de la Croatie à l'Union européenne; la deuxième est d'établir un mécanisme de coordination fonctionnel qui permette à la Bosnie-Herzégovine de parler d'une seule voix à l'Union européenne pour les questions relatives à l'adhésion. Nous pensons également qu'il convient de mettre la dernière main au recensement de la population et de l'habitat et d'en publier les résultats sans retard. Nous attachons une importance primordiale à ce recensement, en raison non seulement de sa pertinence pour le processus d'intégration mais également de son rôle déterminant dans la planification économique et sociale. Et cela s'avère particulièrement urgent dans le cadre du programme de réforme.

En dernière analyse, la population de Bosnie-Herzégovine, pour saisir sa chance pour l'avenir, a besoin de stabilité et de sécurité. Cela signifie qu'il faut venir à bout de la menace du terrorisme, et le Royaume-Uni adresse à cet égard ses condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans l'attentat perpétré à Sarajevo en novembre. Cet attentat met en lumière les problèmes auxquels doivent faire face les autorités bosniennes dans leur lutte contre le terrorisme. Nous en appelons à tous les hommes et femmes en position d'autorité ou décisionnaire, à tous les niveaux, afin qu'ils coopèrent étroitement de façon à prévenir de nouveaux incidents. Plus largement, il est clair que la stabilité de la Bosnie-Herzégovine n'est toujours pas solidement ancrée et nous demeurons préoccupés par la situation sur le plan politique et de la sécurité. Une grave rupture de l'ordre public pourrait être catastrophique. Nous partageons, par conséquent, l'analyse du Haut-Représentant, à savoir que la présence de la mission militaire de l'Union européenne, dotée d'un mandat exécutif, est toujours aussi importante. Nous appuierons, par conséquent, la rétention de cet atout crucial lorsque son mandat sera à renouveler en novembre.

Je voudrais conclure sur cette réflexion. Après une semaine passée en discussions dans cette salle sur l'un des conflits les plus irréductibles du monde, nous devrions reprendre espoir, face au cas de la Bosnie-Herzégovine, en la possibilité d'un avenir meilleur pour ceux qui vivent aujourd'hui un conflit. Mais nous ne pouvons nous permettre de quitter cet objectif des yeux. Je voudrais donc terminer en réaffirmant l'attachement du Royaume-Uni à la stabilité future de la Bosnie-Herzégovine et à sa future adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN. Nous sommes prêts à appuyer les progrès vers la réalisation de ces objectifs.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous remercions de son exposé M. Valentin Inzko, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Le Venezuela réaffirme son plein appui au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine et considère que la communauté internationale doit continuer de soutenir la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine de 1995, en tant que moyen de parvenir à un règlement politique des divergences entre les parties concernées. À cet égard, la Force multinationale de stabilisation

de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine s'est acquittée de son travail dans le cadre du mandat qui lui a été confié, en coopération avec les autorités, afin de créer un environnement sûr pour toutes les communautés ethniques du pays.

Nous tenons à réaffirmer qu'il appartient au peuple de Bosnie-Herzégovine de mener à bien et de conduire les efforts liés à l'avenir du pays, processus dans le cadre duquel les groupes ethniques doivent œuvrer résolument, par le biais du dialogue, au respect des lois et des institutions du pays, de la paix, des droits de l'homme, de la coopération et du développement économique et social. C'est pourquoi le Haut-Représentant doit favoriser des efforts constructifs dans le cadre de la responsabilité principale qui lui incombe de promouvoir les aspects civils de l'Accord-cadre. L'appui qu'il apportera pour faire avancer ces efforts et trouver un terrain d'entente entre les parties, conformément au mandat qui lui a été confié, doit garantir l'impartialité et la transparence, et reposer sur une approche équilibrée et prudente qui prenne en compte les opinions et les vues de tous les acteurs impliqués.

Le renforcement des relations entre la Bosnie-Herzégovine et ses voisins est une évolution positive dont nous nous félicitons. Signalons, à cet égard, la ratification du traité frontalier entre la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, les réunions de haut niveau avec les autorités croates dans le cadre du dialogue et de la négociation, et la visite positive à Srebrenica.

Par ailleurs, le Venezuela rejette le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que la propagation de l'extrémisme. Dans le même ordre d'idées, nous déplorons le meurtre de deux membres des forces armées de la Bosnie-Herzégovine, le 18 novembre 2015 à Rajlovac, près de Sarajevo. Nous saluons également les mesures qui sont prises pour empêcher le recrutement de combattants terroristes étrangers aux fins de participer aux conflits armés qui font rage au Moyen-Orient. Il est, néanmoins, nécessaire de rester vigilant sur une question aussi délicate pour la paix et la sécurité, dans le cadre d'une coopération internationale souple, si nous voulons combattre le fléau du terrorisme.

En ce qui concerne les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées pendant le conflit armé dans les territoires qui appartenaient à l'ex-Yougoslavie, nous réaffirmons notre appui aux travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, l'organe créé pour juger les responsables de ces atrocités. Les tribunaux pénaux ont joué un rôle primordial dans le renforcement de l'état de droit et la promotion de la stabilité et de la réconciliation à long terme, et, depuis leur création, ils ont été un outil essentiel pour lutter contre l'impunité et faire en sorte que les auteurs des crimes internationaux les plus graves n'échappent pas à la justice. Ils ont également permis d'établir une jurisprudence qui constitue une source d'inspiration pour toutes les juridictions nationales et internationales qui sont ou seront responsables de juger les personnes accusées de tels crimes.

Pour terminer, nous réitérons notre appel à toutes les parties pour qu'elles redoublent d'efforts et continuent de faire preuve de la volonté et du courage politique nécessaires au renforcement de la confiance et de la coopération dans le cadre du droit international. Ce sont des éléments clefs d'une solution juste et durable dans l'intérêt des parties et de l'ensemble de la région.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie de son exposé le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. Nous en avons pris bonne note, tout comme nous avons pris bonne note de son rapport semestriel (S/2016/395, annexe). Je voudrais réaffirmer l'appui de l'Espagne au travail de M. Valentin Inzko et aux activités de son bureau.

En tant qu'État membre de l'Union européenne, l'Espagne s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Vingt années se sont écoulées depuis que l'Accord de paix de Dayton a été signé. La présente séance nous donne l'occasion de dresser un bilan de la situation en Bosnie-Herzégovine avec un certain recul afin d'évaluer les succès et les progrès qui ont été réalisés, mais aussi les défis qui restent à relever. Nous avons pris note de l'évaluation du Haut-Représentant concernant les progrès réalisés par le pays au cours du dernier trimestre pour ce qui est d'atteindre les cinq objectifs fixés et de remplir les deux conditions nécessaires fixées pour l'achèvement de son mandat et la fermeture de son bureau. Nous réitérons notre appel à tous les acteurs politiques de la Bosnie-Herzégovine pour qu'ils redoublent d'efforts et continuent d'avancer vers la réalisation de tous ces objectifs le plus rapidement possible.

Nous nous félicitons vivement du rôle positif joué par la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, l'opération Althea, qui aide les autorités de la

Bosnie-Herzégovine à maintenir la sécurité et contribue à leur formation et au renforcement de leurs capacités. Dans le contexte actuel, la mission demeure un élément indispensable pour garantir la stabilité du pays. Par ailleurs, nous réaffirmons notre plein appui aux travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et son mécanisme successeur. Nous espérons que leurs décisions ne seront pas exploitées de façon partisane par certains groupes aux fins d'exacerber encore plus les tensions dans le pays.

Au cours des six derniers mois, la Bosnie-Herzégovine a connu une dynamique politique positive, qui a conduit, à l'échelon international, à un renforcement du dialogue et de la coopération transfrontière avec les pays voisins, comme en témoigne le traité frontalier avec le Monténégro. Sur le plan interne, cette dynamique politique positive s'est traduite par des réformes concrètes qui permettront à la Bosnie-Herzégovine de poursuivre son chemin vers une pleine intégration dans l'Union européenne.

Le dépôt récent par la Bosnie-Herzégovine de sa demande d'adhésion à l'Union européenne est un signe très positif et cette demande doit être évaluée sur la base de ses mérites, car, comme je l'ai dit, il reste encore beaucoup à faire, qu'il s'agisse de continuer à mettre en œuvre le mécanisme de coordination interinstitutions, d'adapter l'Accord de stabilisation et d'association ou de mener à bien le programme de réformes. Nous restons convaincus que des progrès dans tous ces domaines auront une incidence positive et conduiront à des améliorations concrètes dans la vie de tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine et dans la situation socioéconomique du pays.

Parmi les questions qui restent à résoudre figurent la publication des résultats du recensement de 2013, qui est un élément clef du bon fonctionnement politique du pays; la situation de Mostar ou encore l'attitude des autorités de la Republika Srpska, comme l'a évoqué le Haut-Représentant, s'agissant de problèmes tels que les obstacles dressés à l'enregistrement des biens de l'État situés sur son territoire.

Nous sommes préoccupés par les discours clivants de certains dirigeants et représentants politiques, en particulier ceux de la Republika Srpska, qui continuent d'agiter la menace d'un référendum, lequel constitue un véritable défi à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du pays et met en péril le système établi par l'Accord de paix de Dayton. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que la stabilité politique de l'ensemble de la région dépend dans une large mesure de la stabilité de la Bosnie-Herzégovine.

L'Espagne continue d'appuyer sans réserve la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et souligne que les responsables politiques, dans le cadre de toutes mesures qu'ils prennent, doivent respecter la primauté du droit et le principe de légalité. Ce principe est un élément indispensable non seulement pour la coexistence pacifique dans le pays, mais également pour les relations constructives fondées sur la coopération avec les pays voisins. Le respect de ces principes est le seul moyen qu'a la Bosnie-Herzégovine de faire progresser son processus d'intégration européenne.

Mme Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé.

Depuis le dernier examen de la situation en Bosnie-Herzégovine au Conseil (voir S/PV.7555), le pays a pris une mesure majeure : le dépôt d'une demande d'adhésion à l'Union européenne. Nous souhaitons plein succès à la Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre d'un programme de réforme ambitieux, en vue d'une plus grande intégration à l'Union européenne. Le processus de réforme se heurtera sans doute à des obstacles et donnera lieu à des choix difficiles. Il est cependant clair que ce programme de modernisation permettra à tous les citoyens de profiter de la croissance économique et du renforcement des institutions. Ces réformes visent également à créer plus de possibilités d'emploi, ce qui est particulièrement important pour les jeunes, qui cherchent à contribuer à une société dynamique et prospère. Nous encourageons la communauté internationale, en particulier les pays voisins dans la région et l'Union européenne, à apporter leur appui à la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de son processus de réforme. Avec un programme de réforme qui présente une voie à suivre, il est temps que tous les acteurs politiques envisagent des moyens de l'appliquer, et évitent un retour à une politique de nature à diviser qui a entravé les progrès socioéconomiques de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine.

Cela fait maintenant plus de 20 ans que l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine a mis fin au conflit amer dans la région. Toutefois, comme nous l'avons vu au Conseil de sécurité durant l'année écoulée, les blessures du passé ne sont pas encore totalement guéries. Nous exhortons les parties et la communauté internationale à s'engager de nouveau

à nouer un dialogue sur les questions non réglées par l'Accord de paix de Dayton tout en poursuivant le processus de réconciliation nationale.

Les discours de nature à semer la division et les propos concernant des référendums remettent en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ainsi que l'Accord de paix de Dayton. Cela ne contribue en rien à faire avancer le pays, et détourne plutôt l'attention du programme de réforme et sape les efforts de réconciliation. Le processus de réconciliation exige d'examiner comme il se doit les faits passés et, le cas échéant, de tenir des personnes responsables de leurs actes. Nous espérons que tout le monde peut apprendre à respecter les conclusions des processus judiciaires indépendants, quels qu'en soient les résultats. Quand des décisions de justice servent de justification à des propos et actes provocateurs, cela marque simplement un recul de la réconciliation. Le processus d'administration de la justice doit au contraire offrir une occasion d'aller de l'avant, ensemble. Non seulement les décisions de justice doivent être respectées mais le pouvoir judiciaire lui-même doit être en mesure de fonctionner librement de manière indépendante. Nous réitérons l'appel lancé par le Haut-Représentant afin que l'appareil judiciaire ne subisse aucune pression politique lorsqu'il instruit les dossiers ou statue sur des affaires, mais qu'il le fasse d'une manière entièrement conforme aux principes de professionnalisme et de responsabilité.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, durant la période à l'examen, peu de progrès ont été faits pour ce qui est d'atteindre les objectifs et de remplir les conditions nécessaires fixées pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Nous espérons qu'il sera possible d'accélérer le rythme des progrès à cet égard. Nous saluons le travail qu'effectue la force multinationale de stabilisation en Bosnie-Herzégovine conduite par l'Union européenne continue de jouer un rôle important en appuyant les efforts déployés par les autorités locales pour maintenir des conditions propices à la sécurité et à la sûreté. Bien que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine soit, comme il doit l'être, entre les mains de ses citoyens, la communauté internationale, y compris le Conseil, est tenue de l'encourager et de l'appuyer.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé d'aujourd'hui.

Il est essentiel de respecter l'engagement à appliquer dans leur intégralité les dispositions de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine de 1995 et de mener à bien tous les efforts visant à promouvoir la paix et la stabilité dans le pays. À cet égard, l'Uruguay appuie l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité de la Bosnie-Herzégovine. Nous considérons également qu'il est nécessaire que tous les responsables politiques du pays respectent la primauté du droit dans tous leurs actes.

Nous observons avec inquiétude que le quarante-neuvième rapport sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2016/395, annexe) indique que peu de progrès ont été faits pour ce qui est d'atteindre les cinq objectifs et de remplir les deux conditions nécessaires fixées par le Comité directeur pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant (programme « 5 plus 2 »). À cet égard, nous appelons à la réalisation de progrès dans ce domaine dans de meilleures conditions dans les prochains mois afin que le programme « 5 plus 2 » puisse être pleinement mis en œuvre grâce à l'engagement de toutes les parties.

L'Uruguay dénonce toutes les attaques terroristes, telle celle qui a eu lieu à Rajlovac, près de Sarajevo, le 18 novembres 2015 et qui a coûté la vie à deux soldats des forces armées de Bosnie-Herzégovine. Nous sommes également préoccupés par les incidents qui continuent de se produire et menacent d'assombrir les relations interethniques.

Nous prenons également note des faits positifs qui sont survenus. Nous saluons le fait que le Ministère de la défense et le Ministère du commerce extérieur et des relations économiques ont assuré le suivi de la pleine application des obligations découlant de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional, conformément à l'article IV de l'annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons également que la Présidence de Bosnie-Herzégovine ait également adopté des décisions relatives à la destruction des munitions et des engins explosifs défectueux stockés dans des installations militaires. Nous tenons à mettre tout particulièrement l'accent sur la ratification du Traité relatif aux frontières entre la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, notamment parce qu'il s'agit du premier traité frontalier ratifié par la Bosnie-Herzégovine avec un pays voisin. Nous espérons que, cette année, la Bosnie-Herzégovine continuera de faire de tels progrès, ce qui engendrera confiance et stabilité.

L'Uruguay considère que la présence de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) est

une garantie pour la stabilité politique et sociale de la Bosnie-Herzégovine. Il est essentiel que les autorités de Bosnie-Herzégovine continuent de coopérer pleinement avec le Bureau du Haut-Représentant jusqu'à la fin de son mandat, conformément aux dispositions de l'Accord de paix de Dayton. L'Uruguay espère voir une Bosnie-Herzégovine stable dans laquelle toutes les communautés peuvent coexister de manière harmonieuse et pacifique.

M. Ciss (Sénégal) : Ma délégation se réjouit de votre initiative, Monsieur le Président, d'organiser le présent débat important sur la situation en Bosnie-Herzégovine, et tient à remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de la qualité de son rapport (S/2016/395, annexe). Ma délégation voudrait également l'assurer de son plein appui pour le travail remarquable que son bureau et lui sont en train de mener sur le terrain.

Plus de 20 ans après la signature de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, le pays poursuit, en dépit de la persistance de quelques difficultés, sa marche vers la réunification et l'édification d'une nation solide.

À ce propos, ma délégation voudrait relever, pour s'en féliciter, certains progrès enregistrés par le pays, en particulier dans la mise en œuvre du programme de réformes approuvé par les autorités et qui a commencé à porter ses fruits et à susciter de nouvelles ambitions. J'en veux pour preuve le dépôt par la Bosnie-Herzégovine de sa demande d'adhésion à l'Union européenne, les efforts des autorités bosniennes visant le transfert à l'État de la propriété des actifs désignés sous le terme de biens utilisables par la défense, ainsi que l'adoption de lois sur le travail au niveau des entités, pour ne citer que ces exemples.

Assurément ces efforts gagneraient à être consolidés, d'autant que les avancées enregistrées ne doivent pas nous faire perdre de vue la fragilité de la situation dans le pays et dans la région. En effet, les motifs d'inquiétude subsistent et je voudrais citer à cet égard les difficultés que les autorités semblent avoir à trancher des questions telles que la publication des résultats du recensement de 2013, le mécanisme de coordination de l'Union européenne, la mise en œuvre de la décision de la Cour constitutionnelle concernant Mostar ainsi que la suite à donner aux demandes du Fonds monétaire international. Autres motifs d'inquiétude, la décision qui avait été prise de tenir un référendum qui menace visiblement l'intégrité et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que les appels de plusieurs responsables de la Republika Srpska en faveur de la sécession de cette entité.

D'autres actes hostiles à la souveraineté et à l'intégrité de la Bosnie ont été recensés, notamment les remises en question continues des institutions judiciaires de l'État, comme en témoigne, entre autres, le refus des principaux partis politiques de la Republika Srpska d'appliquer la décision de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine relative à l'inconstitutionnalité des dispositions de la loi sur les jours fériés votée par la Republika Srpska.

Pour toutes ces raisons, ma délégation voudrait réaffirmer son attachement au respect de la souveraineté et de l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine, tel que garantit par l'Accord-cadre général pour la paix, la Constitution du pays et le droit international.

Sous un autre chapitre, la lutte contre le terrorisme figure parmi les défis qui se dressent avec acuité devant la Bosnie-Herzégovine, dans un contexte où le retour des combattants étrangers et des flux migratoires complexes sont susceptibles de générer des risques supplémentaires pour la sécurité du pays. Il va sans dire que des résultats tangibles ne sauraient être obtenus dans ce combat sans le renforcement indispensable à tous les niveaux de la coopération entre les autorités.

Le Sénégal se félicite également du travail remarquable du Représentant spécial de l'Union européenne dans la promotion et l'exécution du programme de reconstruction et des programmes socioéconomiques, en collaboration avec les autorités de la Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska. Dans la même lancée, ma délégation salue l'intérêt manifeste de l'Union européenne à poursuivre son opération militaire à travers la force multinationale de stabilisation en Bosnie-Herzégovine (EUFOR ALTHEA), avec le soutien du Conseil de sécurité qui a autorisé la prorogation de 12 mois de son mandat.

Du reste, comme le souligne le rapport du Haut-Représentant, la présence dans ce pays de la mission militaire de l'Union européenne dotée d'un mandat exécutif est toujours aussi importante. Dans tous les cas, nous sommes d'avis que la communauté internationale doit continuer à soutenir les efforts de la Bosnie-Herzégovine pour une plus grande résilience aux difficultés socioéconomiques auxquelles elle demeure confrontée. Il en va du renforcement des capacités des forces de sécurité et de défense du pays, une des priorités du mandat de l'EUFOR que nous encourageons

à poursuivre son appui, ce qui permettra à terme aux forces armées de la Bosnie de combler leur déficit stratégique et opérationnel.

Je voudrais pour conclure encourager l'Union européenne à poursuivre son programme de réformes pour le retour de la paix et de la cohésion sociale et étatique en Bosnie-Herzégovine, et réaffirmer le soutien sans réserve du Sénégal au travail accompli par le Haut-Représentant.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue à M. Inzko, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Nous avons lu avec beaucoup d'attention son rapport au Conseil de sécurité (S/2016/395, annexe) et écouté très attentivement son exposé d'aujourd'hui. Toutefois, nous voudrions dire d'emblée que son analyse n'encourage pas la réconciliation dans ce pays qui a tant souffert. C'est malheureux étant donné que la réconciliation nationale et la promotion de relations fondées sur le respect mutuel entre les peuples du pays revêtent aujourd'hui une importance capitale compte tenu des défis auxquels le pays est confronté.

Une fois de plus, nous sommes obligés de constater que le rapport présenté par le Haut-Représentant est loin d'être objectif et équilibré. Le document se contente de constater les problèmes qui existent en Bosnie-Herzégovine sans chercher à comprendre les raisons objectives à l'origine de ces problèmes. Nous espérons une nouvelle fois qu'à l'avenir le Haut-Représentant se concentrera davantage sur l'évaluation de la mise en oeuvre de son mandat et des activités menées par la structure qui lui a été confiée pendant la période à l'examen, et se limitera strictement aux questions relatives à l'Accord de Dayton.

En outre, nous espérons qu'il écoutera avec attention et respect les vues de tous les peuples constitutifs de cet État. C'est pourquoi nous estimons qu'il n'est pas de son ressort d'exprimer son soutien aux activités menées par un certain nombre d'organes spécialisés de Bosnie-Herzégovine chargés du respect des critères à remplir pour que le pays intègre le Plan d'action pour l'adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Lorsqu'il défend ainsi le dossier OTAN, M. Inzko agit en contradiction avec son mandat fondamental qui est de rechercher les facteurs d'unité du pays. De fait, il se range du côté d'une partie seulement de la société bosnienne. Comme on le sait, il existe d'autres opinions dans le pays, des opinions qui sont loin d'être en faveur de l'adhésion à l'OTAN.

Nous pensons également que la question du transfert des biens utilisables par la défense devrait être considérée exclusivement comme l'une des conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Elle ne doit pas être traitée de manière partiale car elle est intrinsèquement liée à la question plus large de propriété civile contre propriété de l'État. M. Inzko doit promouvoir le dialogue intra-bosnien, pas seulement en paroles mais aussi en actes. C'est là après tout le dernier point en suspens du programme « 5 plus 2 ». Il convient de prendre davantage au sérieux les accords politiques passés en 2012 entre les dirigeants des principaux partis du pays.

Ces remarques valent aussi pour les questions relatives à l'intégration européenne. Bien qu'il ait été décidé en 2011 de séparer les deux mandats, tout se passe comme si M. Inzko continuait d'occuper à la fois les fonctions de Haut-Représentant et celles de Représentant spécial de l'Union européenne. Beaucoup d'orateurs aujourd'hui ont évoqué le problème de Mostar. On a l'impression que tout le monde a oublié que c'est l'ingérence d'un des prédécesseurs de M. Inzko qui a conduit dans l'impasse les chances de constituer une société multiethnique dans la ville.

Il est important que le rapport parle de la menace grandissante que représente l'extrémisme islamiste en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes convaincus que c'est là un des problèmes les plus graves qui existent et, à l'avenir, il devrait constituer l'un des éléments clefs du rapport du Haut-Représentant, dont la tâche est d'encourager pleinement les efforts des entités et organes de Bosnie-Herzégovine chargés de lutter contre le terrorisme et de favoriser leur coopération avec les organismes partenaires des pays voisins ainsi qu'avec les organismes internationaux.

Le problème du terrorisme est un autre argument de poids en faveur d'un programme d'union. Il est indispensable d'axer les efforts sur le renforcement de la coordination interagences en matière de lutte contre le terrorisme. Au lieu de cela, le Haut-Représentant continue de mettre l'accent sur des obstacles imaginaires qui seraient posés à l'application de l'Accord de Dayton. De manière totalement injustifiée, il rejette la faute de quasiment tous les problèmes rencontrés par le processus de stabilisation sur les Serbes de Bosnie. Ses commentaires sur le récent verdict rendu par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie dans

les procès de Radovan Karadžić et de Vojislav Šešelj procèdent d'une même approche. Nous estimons qu'en l'occurrence, le Haut-Représentant aurait été bien avisé de garder pour lui ses sentiments personnels, ce qui aiderait sans nul doute les membres du Conseil à avoir une vision objective des processus en cours en Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous exhortons nos collègues du Conseil, comme nous l'avons fait auparavant, à se familiariser avec soin avec le dernier rapport des dirigeants de la Republika Srbska sur leur mise en œuvre de l'Accord de Dayton, rapport qui contient une masse d'informations utiles et de considérations constructives pour avancer vers un règlement en Bosnie-Herzégovine.

Nous voudrions souligner tout particulièrement que toute ingérence du Haut-Représentant dans les discussions sur la question sensible de la réforme de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine est fort peu souhaitable. Les tentatives faites par le Haut-Représentant pour maintenir la situation actuelle, où le dernier mot de cet organe clef revient à des juges étrangers, sont contre-productives. Il importe que les parties bosniennes soient en mesure, sans ingérence étrangère et sans pression ni menace, de parvenir à un accord sur de nouveaux paramètres pour la composition de la Cour constitutionnelle, et qu'elles s'entendent sur les accords déjà obtenus sur la clarification des modalités de fonctionnement de la Cour et du Bureau du Procureur, ce qui pourrait considérablement contribuer à surmonter la crise de confiance dont souffre le système judiciaire bosnien.

Passons maintenant à ce qui est positif. Nous pensons qu'il est utile de rappeler les mesures conjointes prises par les dirigeants de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine en vue de forger une coopération intergouvernementale, y compris la première session conjointe du Gouvernement serbe et du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, qui s'est tenue en novembre 2015, ainsi que la visite effectuée par le Chef du Gouvernement serbe, M. Vučić, à la Conférence sur le développement de l'investissement à Srebrenica. Les parties sont tout à fait capables de coexister si personne ne fait ingérence dans leurs affaires, et elles peuvent ainsi promouvoir la réconciliation nationale.

Compte tenu de tous ces facteurs, nous sommes en faveur d'une nouvelle réduction du budget et du personnel du Bureau du Haut-Représentant, étant donné que la voie pleinement justifiée du transfert des responsabilités de la situation en Bosnie-Herzégovine aux Bosniens eux-mêmes doit être dûment prise en considération dans les modes de fonctionnement de la présence internationale. Le temps des protectorats est révolu. Dans les conditions actuelles, nous considérons que l'utilisation par le Haut-Représentant de ses pouvoirs extraordinaires en vertu des «pouvoirs de Bonn» est inacceptable. Nous ne voyons pas d'autre option qu'un dialogue interbosnien exempt de toute pression extérieure. La tâche prioritaire de la communauté internationale consiste à créer les conditions pour la promotion d'un tel dialogue et pour que les parties bosniennes puissent chercher des options mutuellement acceptables de réformes fondées sur les principes de Dayton.

La consolidation de la Bosnie-Herzégovine et le bon fonctionnement de ses structures centrales ne seront couronnés de succès que s'ils sont le résultat d'un consensus entre les trois peuples constitutifs. Cela, je crois, est essentiel.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, de son exposé détaillé sur la situation dans ce pays. Il est très encourageant d'entendre que l'art martial qu'est le karaté est un moyen d'unifier le peuple de Bosnie-Herzégovine.

Plus de 20 ans se sont écoulés depuis la fin de la guerre brutale en Bosnie-Herzégovine. La prospérité de ce pays est essentielle, non seulement pour son avenir, mais aussi pour la paix et la stabilité de la région des Balkans occidentaux. Le Japon, en tant que membre du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, appuie les efforts de reconstruction du pays et d'édification de l'État depuis deux décennies.

Aujourd'hui, la Bosnie-Herzégovine est à un tournant important. Le pays a fait la transition de la guerre à la paix, mais la question est de savoir s'il peut parvenir à une paix durable et à un avenir prospère. À cet égard, le Japon est très préoccupé par la décision de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska d'organiser un référendum sur la sécession. Un tel référendum constituerait une violation de l'Accord de Dayton. Il remettrait également en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Bien que le Président de la Republika Srpska ait déclaré publiquement que l'idée du référendum a été mise de côté, la décision de l'Assemblée nationale n'a pas été abrogée. En outre, le Président a continué de faire des déclarations publiques concernant l'indépendance de la Republika Srpska. Le Japon demande instamment à

tous les dirigeants politiques de s'abstenir de faire des déclarations qui créent des dissensions.

Le Japon félicite vivement la Bosnie-Herzégovine d'avoir déposé sa demande d'adhésion à l'Union européenne en février. Nous espérons que ce sera l'occasion pour le pays de faire de nouveaux progrès vers les réformes nécessaires à une plus grande intégration.

Avant de terminer, je voudrais assurer le Conseil de sécurité du ferme appui du Japon au Haut-Représentant, M Inzko, et à son bureau. Compte tenu de l'importance du rôle du Haut-Représentant, le Japon a pris en charge 10 % du budget de son bureau depuis 20 ans. La visite du Haut-Représentant au Japon en janvier 2016 a été appréciée par les autorités japonaises. Je souhaite plein succès à M. Inzko afin que la réalisation des objectifs visés et la mise en place des conditions nécessaires fixées pour la fermeture de son bureau dans un avenir proche.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Égypte.

D'emblée, je voudrais remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de l'exposé détaillé qu'il a fait au Conseil de sécurité sur son récent rapport (S/2016/395, annexe) sur l'application de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine. L'Égypte réaffirme son plein appui à ses efforts.

Vingt ans après la signature de l'Accord de paix de Dayton, qui a mis un terme à l'un des conflits les plus brutaux au monde, la Bosnie-Herzégovine continue de se heurter à un certain nombre de problèmes politiques cruciaux. L'Égypte est préoccupée par le fait que les efforts déployés pour faire face à ces défis ne bénéficient pas d'un consensus global suffisant entre les différents acteurs politiques du pays. L'Égypte met en garde contre le fait que le non-règlement de ces problèmes risque de compromettre les progrès accomplis sur le plan politique depuis la signature de l'Accord de Dayton.

À cet égard, mon pays souligne que l'Accord de Dayton doit demeurer la pierre angulaire des efforts visant à instaurer la paix dans la région, laquelle est, bien entendu, la seule base de la stabilité dans le pays.

À cet égard, l'Égypte souligne que la rhétorique clivante et les appels lancés par certains acteurs et partis politiques qui ont appelé à la sécession de la Republika Srpska de la Bosnie-Herzégovine constituent de graves menaces pour le processus politique dans son ensemble. Cela pourrait également avoir des répercussions sur toute la région des Balkans.

C'est pourquoi nous demandons à tous les dirigeants politiques de placer l'intérêt de la population de la Bosnie-Herzégovine au-dessus des intérêts politiques et ethniques étroits qui compromettent les chances de progrès et de stabilité.

L'Égypte souligne à cet égard qu'il importe que toutes les parties respectent la souveraineté, l'intégrité territoriale et la Constitution nationale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que toutes les décisions prises ses autorités judiciaires et celles découlant des mécanismes de justice internationale, et fassent en sorte qu'elles ne nuisent pas au processus politique en Bosnie-Herzégovine ou à ses relations régionales.

En outre, nous ne pouvons pas séparer l'évolution de la situation interne en Bosnie-Herzégovine du contexte plus large de celle qui prévaut dans l'ensemble de la région des Balkans. C'est pourquoi nous soulignons qu'il importe d'établir des relations de bon voisinage, d'instaurer la confiance mutuelle et le dialogue positif et constructif, et de resserrer la coopération régionale en vue de consacrer la paix et la stabilité dans tous les pays de la région.

Les défis économiques que doit relever la Bosnie-Herzégovine requièrent de mobiliser les efforts de la communauté internationale pour aider au progrès économique qui contribuerait à créer un environnement interne propice à la stabilité. Et nous réaffirmons à cet égard l'importance de la coopération régionale aux fins de ce progrès économique. Nous invitons aussi les autorités de la Bosnie-Herzégovine à continuer de s'efforcer de surmonter les obstacles politiques actuels qui entravent le processus de reprise économique, et ce en continuant de renforcer la participation politique de tous les citoyens sans discrimination, faisant intervenir tous les groupes nationaux indépendamment de leur origine ethnique. Nous réaffirmons le plein appui de l'Égypte aux efforts que déploie le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine pour contrer la menace terroriste ainsi que notre disposition à lui fournir toutes sortes d'aide pour lutter contre les courants idéologiques extrémistes, en particulier les discours religieux violents et pour corriger les fausses idées religieuses.

En conclusion, nous réaffirmons qu'il importe aujourd'hui plus que jamais que tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine œuvrent en vue de faire valoir les principes de coexistence sociale et d'entente politique,

et continuent d'aller de l'avant dans la voie de la paix. Cette entreprise doit être accompagnée d'un appui régional et international sincère.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Vukašinović (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai, et vous souhaiter ainsi qu'à votre délégation plein succès. Nous saluons la présence de M. Valentin Inzko, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, et nous prenons bonne note de son quarante-neuvième rapport (S/2016/395, annexe) couvrant la période allant du 22 octobre 2015 au 15 avril 2016.

Au cours de la période considérée, la Bosnie-Herzégovine a continué d'œuvrer assidûment à la mise en œuvre de ses réformes économiques. Les autorités de la Bosnie-Herzégovine à tous les niveaux ont coordonné leurs efforts pour veiller à ce que toutes les mesures concrètes nécessaires au succès des réformes soient en place. Il est communément admis que l'affinement du cadre juridique et fiscal et la création d'un environnement plus attractif pour l'investissement sont essentiels pour la croissance économique et pour la création d'emplois.

La Bosnie-Herzégovine a assuré avec succès la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, la plus importante et la plus ancienne organisation politique en Europe, composée de 47 États membres. Au cours de notre présidence, nous avons pu concrétiser toutes nos priorités et coordonner la réponse du Conseil de l'Europe au plus fort de la crise des réfugiés. En outre, la présidence bosnienne du Conseil des Ministres de l'Europe a facilité le processus d'ouverture à la signature du Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, lequel est essentiellement relatif au problème des combattants étrangers.

Suite aux progrès notables enregistrés dans la mise en œuvre du programme de réformes, la Bosnie-Herzégovine a déposé sa demande d'adhésion à l'Union européenne le 15 février. Le dépôt de la demande de la Bosnie-Herzégovine est le résultat concret de la nouvelle approche de l'Union européenne vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine. Nous remercions l'Union européenne et ses États membres de leur ferme appui à la perspective européenne de la Bosnie européenne. Pour sa part, la Bosnie-Herzégovine continuera de mettre en œuvre ses réformes, d'améliorer son économie et de renforcer l'état de droit et la bonne gouvernance.

La situation économique et budgétaire du pays a pâti du ralentissement économique mondial. Toutefois, au cours des trois premiers trimestres de 2015, la production industrielle s'est accrue de 2,5 % et le taux d'inflation s'est maintenu à 0,8 %, ce qui signifie que les prix à la consommation ont légèrement baissé par rapport à l'année passée.

La promotion d'une coopération amicale et constructive entre les pays de la région dans les domaines d'intérêt mutuel est l'une des principales priorités de la Bosnie-Herzégovine. La Bosnie-Herzégovine continue d'accorder une attention particulière au renforcement de la coopération avec les pays de la région. Il existe entre les États des Balkans occidentaux un consensus sur le fait que la collaboration dans les domaines des transports et de l'énergie est très importante pour la croissance économique.

La foire économique internationale de Mostar, qui a eu lieu du 12 au 16 avril 2016, a été une importante occasion pour renforcer encore la coopération régionale. Au cours de cet événement, les membres de la présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine ont tenu un certain nombre de réunions bilatérales avec des dirigeants de la région et des chefs d'État voisins, comme le Président de la Croatie, le Président du Monténégro, le Premier Ministre de la Serbie, le Président de la Slovaquie et le Vice-Premier Ministre de la Turquie.

La Bosnie-Herzégovine reste déterminée à coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ainsi qu'à continuer de juger les crimes de guerre devant les tribunaux nationaux. Nous réitérons que la lutte contre l'impunité au niveau local est essentielle pour un État complexe et multinational comme la Bosnie-Herzégovine. À cet égard, la mise en œuvre d'une stratégie nationale sur les crimes de guerre, indépendamment des origines religieuses et ethniques des auteurs ou des victimes, est essentielle pour la réconciliation et pour la stabilité à long terme.

Le terrorisme, la radicalisation et l'extrémisme violent constituent les principaux défis à la sécurité aux niveaux international, régional et national. La Bosnie-Herzégovine, en application des dispositions de son code pénal amendé, continue de poursuivre en

justice les individus qui participent aux combats au nom d'organisations terroristes et paramilitaires, ainsi que ceux qui facilitent le recrutement de combattants terroristes étrangers.

Les institutions judiciaires et de sécurité de la Bosnie-Herzégovine continuent de mettre en œuvre notre stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme. Outre les mesures de sécurité, la stratégie comprend des activités de prévention de la radicalisation menées par des acteurs nationaux, notamment les communautés religieuses, les institutions éducatives, les organisations de la société civile et les médias. Nous voudrions aussi souligner qu'au cours de la période considérée, la Bosnie-Herzégovine a fait d'importants progrès dans la lutte contre le crime organisé, la corruption et le blanchiment d'argent. La Bosnie-Herzégovine, appuyée par l'Union européenne, a lancé une initiative régionale de lutte contre le terrorisme et le commerce illicite des armes. Le principal objectif de l'initiative est de créer une base de données sur les individus qui représentent une menace à la sécurité et de mettre en place un réseau régional pour lutter contre la contrebande d'armes à partir des pays des Balkans occidentaux.

Il est évident que le transit de réfugiés et de migrants par les Balkans continuera de poser d'énormes difficultés aux États de la région et à leurs institutions. Jusqu'à présent, la Bosnie-Herzégovine n'a pas subi la pression des importants déplacements de migrants sur son territoire. Néanmoins, les institutions de Bosnie-Herzégovine ont adopté un ensemble de mesures exhaustives, notamment dans les domaines humanitaire et de la sécurité, pour parer à l'éventualité d'un afflux massif de réfugiés. Nous estimons que seule une mobilisation globale et coordonnée au niveau mondial visant à éliminer les causes profondes des migrations dans les pays d'origine nous permettra de trouver une solution satisfaisante à la crise des migrants.

Enfin, je tiens à indiquer que les autorités de Bosnie-Herzégovine demeurent fermement déterminées à poursuivre leurs efforts afin de bâtir un avenir meilleur pour leurs citoyens. Je tiens également à remercier nos partenaires internationaux de leur appui continu à la Bosnie-Herzégovine, un pays qui a parcouru un long chemin pour passer du statut de pays consommateur de sécurité à celui de fournisseur de contingents militaires et de personnel police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. Le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que l'Ukraine, s'associent à la présente déclaration.

Je m'associe aux autres orateurs pour souhaiter au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, un bon retour au Conseil de sécurité et l'assurer de l'appui continu de l'Union européenne. Je souhaite également la bienvenue au Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine et je le remercie de sa déclaration.

La situation en Bosnie-Herzégovine est inscrite à l'ordre du jour du Conseil depuis plus de deux décennies. Durant cette période, nous avons été témoin d'une transformation importante de la nature des délibérations, reflétant ainsi le renforcement de la stabilité et les progrès accomplis par le pays dans les domaines de la démocratie, de l'état de droit et du développement socioéconomique. Le Conseil a apporté une contribution importante aux progrès enregistrés depuis la fin du conflit armé en 1995.

Aujourd'hui, la Bosnie-Herzégovine contribue activement aux missions des Nations Unies, passant progressivement du statut de consommateur de sécurité à celui de fournisseur de sécurité. Le pays a siégé au Conseil en tant que membre, assumant ainsi sa part de responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Dans le même temps, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, avec l'appui des autorités judiciaires locales de Bosnie-Herzégovine et des autres pays de la région, continuent de s'employer à traduire les auteurs de crimes de guerre en justice et à ramener la paix à leurs victimes.

La perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine est un moteur capital qui l'aide à surmonter les problèmes sur le terrain et à mobiliser les citoyens et leurs représentants élus à l'appui des réformes politiques et socioéconomiques nécessaires. Une grande majorité des citoyens du pays espèrent sincèrement que la Bosnie-Herzégovine réalisera ses aspirations européennes. Le 15 février, la présidence de la Bosnie-Herzégovine a déposé la demande d'adhésion du pays à l'Union européenne. L'Union européenne a accueilli cette mesure en tant qu'expression claire et sans équivoque de la volonté du pays de poursuivre ses efforts sur la voie de l'intégration à l'UE. Cette demande d'adhésion fait

suite à un nouveau renforcement du dialogue politique avec l'Union européenne en 2015, ce qui confirme l'attachement véritable et durable de l'Union européenne à la Bosnie-Herzégovine.

En collaboration avec ses partenaires internationaux, notamment les institutions financières internationales, l'Union européenne continue d'investir dans les réformes en Bosnie-Herzégovine. Ces efforts conjoints favorisent le renforcement de la stabilité nationale et ont permis de jeter les bases de la prospérité future de tous les citoyens bosniens, objectif partagé de longue date par l'Union européenne et le Conseil.

Avec l'appui de l'Union européenne et de ses partenaires internationaux, les autorités de Bosnie-Herzégovine ont élaboré, adopté et sont en train de mettre en œuvre le programme de réformes socioéconomiques le plus complet de l'histoire récente du pays. Ces efforts reposent sur un engagement sérieux et la volonté de prendre des décisions politiques difficiles pour surmonter une longue tradition de sous-investissement, de réformes structurelles insuffisantes et de lourdes difficultés administratives. La Bosnie-Herzégovine doit relancer son économie et la rendre plus compétitive. Elle doit accomplir des progrès conséquents à cet égard, et cela permettra au Conseil de l'Union européenne de décider des prochaines mesures à prendre sur la voie de l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'UE.

Cependant, la tendance globalement positive sur le terrain continue de se heurter à d'importants problèmes liés aux divisions politiques persistantes et à l'inefficacité des structures administratives et décisionnelles. En prévision des élections municipales d'octobre, nous appelons à éviter les programmes et les discours polémiques, car ceux-ci pourraient ralentir l'élan positif et limiter l'efficacité de la prise de décisions à un moment où le pays doit mobiliser toutes ses ressources à l'appui des réformes.

Des préoccupations particulières ont été soulevées par les intentions des dirigeants de la Republika Srpska d'organiser plusieurs référendums. De telles initiatives politiques détournent l'attention des difficultés socioéconomiques croissantes, créent une certaine confusion quant à la responsabilité des autorités locales et risquent de miner la stabilité. Les citoyens ne se laisseront pas abuser, et leurs représentants élus, auxquels ils ont confié la responsabilité de régler ces problèmes, devront rendre des comptes. Je saisis cette occasion pour encourager toutes les parties concernées à se mettre d'accord le plus tôt possible sur les modalités de la mise en œuvre des exigences électorales pour permettre la tenue d'élections à Mostar en octobre.

La réconciliation doit prendre racine chez les citoyens et les dirigeants politiques qui représentent leurs intérêts. Pour réussir, le pays doit avancer en se montrant uni. L'Union européenne réitère son attachement sans équivoque à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et uni, ainsi qu'à la perspective européenne de Bosnie-Herzégovine.

L'Union européenne continuera d'utiliser tous les instruments disponibles pour contribuer à la stabilité et au progrès en Bosnie-Herzégovine. Les conditions générales de sécurité sont restées relativement calmes et stables, et pourtant la stabilité n'est pas pleinement ancrée. À cet égard, l'Union européenne confirme sa décision de maintenir sa présence en Bosnie-Herzégovine, notamment par le biais du mandat exécutif de l'opération Althea de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et la formation.

Alors que la stabilité dans le pays est en train d'être renforcée et que celui-avance dans la voie de l'adhésion à l'UE, l'Union européenne attend avec impatience de poursuivre le débat avec la communauté internationale en ce qui concerne la reconfiguration de la présence internationale. Nous le ferons dans l'enceinte appropriée. À cet égard, l'Union européenne appelle les autorités de Bosnie-Herzégovine à réaliser les derniers objectifs et à remplir les dernières conditions nécessaires pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

La Bosnie-Herzégovine a accompli des progrès notables depuis le dernier débat du Conseil (voir S/PV.7555). Sa perspective européenne guide les réformes nationales et contribue à la stabilité et au développement en général. Des divisions politiques persistent, notamment de part et d'autre des lignes ethniques, et cela exige une attention et une mobilisation continues de la communauté internationale, qui doit utiliser les outils adaptés. L'Union européenne espère que le Conseil continuera de l'appuyer dans le rôle qu'elle joue en guidant et en fournissant une aide à la Bosnie-Herzégovine pour promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité pour tous ses citoyens.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Drobnjak (Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux autres orateurs pour saluer la présence du Haut-Représentant pour la

Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko. Je le remercie de son exposé et de son rapport détaillé (S/2016/395, annexe), ainsi que pour son travail acharné et le dévouement dont il fait preuve dans l'exécution de son important mandat.

La Croatie s'associe à la déclaration que vient de prononcer l'observateur de l'Union européenne. Je souhaite ajouter plusieurs observations à titre national.

La Croatie participe régulièrement aux débats semi-annuels du Conseil de sécurité consacrés à la Bosnie-Herzégovine. Nous le faisons d'une part pour des raisons évidentes qui se passent d'explication – nous sommes un pays voisin et ami de la Bosnie-Herzégovine. Parmi les raisons tout aussi importantes qui expliquent notre engagement, il y a le fait que les Croates de Bosnie-Herzégovine sont l'un des trois peuples constitutifs et que la Croatie, en tant que signataire de l'Accord de paix de Dayton, a une responsabilité particulière à l'égard de la Bosnie-Herzégovine. Pour toutes ces raisons, la Croatie attache la plus haute importance à l'intégrité territoriale, à la stabilité et à la fonctionnalité de la Bosnie-Herzégovine.

Nous l'avons souligné à maintes occasions, et nous le réitérons aujourd'hui : la Bosnie-Herzégovine est un important pays d'Europe qui mérite un avenir sûr et prospère, et la Croatie, qui est le seul État membre de l'Union européenne voisin direct de la Bosnie-Herzégovine, se tient prête à l'appuyer pleinement.

Le nouveau Gouvernement croate entend pleinement continuer de fournir un solide soutien à la Bosnie-Herzégovine. La preuve en est que la Bosnie-Herzégovine a été le premier pays dans lequel s'est rendu le nouveau Ministre croate des affaires étrangères, M. Miro Kovač, après son entrée en fonctions en janvier. De même, une session conjointe du Gouvernement de la République de Croatie et du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine est prévue dans un proche avenir dans le but de contribuer à renforcer encore notre coopération et nos relations.

À l'occasion de cet examen, aujourd'hui, des événements survenus durant la période considérée, je voudrais aborder trois points qui revêtent pour nous une importance particulière : l'intégration européenne; l'intégrité territoriale, la stabilité et le fonctionnement de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et uni; et le respect du principe de responsabilité ainsi que la réconciliation.

S'agissant du premier point, la Croatie est un ferme partisan de l'intégration euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons pleinement et fermement, par conséquent, la candidature présentée par la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne en février. Il ne fait aucun doute que le processus d'intégration européenne crée un climat propice à la consolidation et à la modernisation internes du pays.

La nouvelle stratégie européenne s'est avérée efficace à ce jour et elle donne des résultats. Elle a permis d'insuffler une nouvelle énergie dans le processus de réforme du pays, sur la voie de l'intégration à l'Union européenne. L'accent mis sur le programme de réforme, et en particulier les efforts positifs entrepris pour faire progresser les réformes économiques et sociales, ont permis au pays de sortir de sa profonde stagnation. La Croatie continuera de plaider pour que l'on mette fermement et constamment l'accent sur la Bosnie-Herzégovine au niveau de l'Union européenne et au-delà. La Bosnie-Herzégovine se trouve maintenant à un tournant important et sa direction politique ne doit épargner aucun effort pour profiter de cette dynamique positive afin de progresser et de mettre en œuvre les réformes bien nécessaires visant à améliorer la situation socioéconomique et à assurer la prospérité globale de tous ses concitoyens.

Deuxièmement, l'intégrité territoriale, la stabilité et le bon fonctionnement de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et uni sont de la plus haute importance pour la Croatie. Il s'agit également d'une condition *sine qua non* de la stabilité et de la prospérité de toute l'Europe du Sud-Est et du continent européen tout entier. Le système politique spécifique et complexe ancré dans l'Accord de paix de Dayton est à maints égards fondé sur la représentation ethnique, qui doit reposer sur une égalité véritable entre les trois peuples constitutifs. Cette égalité est l'élément clef de la stabilisation et du bon fonctionnement du pays. Nous sommes, par conséquent, profondément préoccupés par les discours, les idées et les actes sécessionnistes qui continuent d'avoir cours en Republika Srpska. Cela est inadmissible et particulièrement perturbant pour le programme de réformes de la Bosnie-Herzégovine ainsi que pour sa stabilité et sa progression globale. L'avenir du pays ne doit pas être pris en otage par une seule entité.

Nous notons que la décision des membres de l'Assemblée nationale de Republika Srpska d'appeler à un référendum sur l'autorité du Haut-Représentant, de la Cour et du Bureau du Procureur de Bosnie-Herzégovine

n'a pas été mise à exécution, mais nous regrettons que cette décision de juin 2015 n'ait pas encore été abrogée. Nous craignons que la direction politique de Republika Srpska poursuive peut-être encore une fois l'objectif de diviser le pays dans le cadre des élections municipales d'octobre. Cette décision extrêmement controversée a eu un effet délétère sur la souveraineté et l'intégrité de l'État de Bosnie-Herzégovine. Elle constitue une violation de l'Accord de paix de Dayton et risque fortement de mettre à mal la stabilité du pays et de la région tout entière. Nous ne devons pas garder le silence sur ce point, au contraire : ce type de comportement doit être condamné en termes clairs et nets.

S'agissant, troisièmement, du respect du principe de responsabilité et de la réconciliation, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a rendu fin mars le verdict longtemps attendu en l'affaire *Radovan Karadžić*. Le Tribunal a conclu à sa culpabilité pour les chefs de génocide, de crimes contre l'humanité et de violations des lois et coutumes de la guerre commises par les forces serbes durant le conflit armé en Bosnie-Herzégovine. Ce verdict est tombé 20 ans après la guerre, durant laquelle des atrocités sans nom tel le génocide de Srebrenica ont été commises. Bien que Karadžić ait été condamné à 40 ans de prison, il faudra bien davantage que ce verdict, pour les victimes et leurs familles, pour guérir les blessures. Il faudra faire bien davantage pour parvenir à une réconciliation véritable en Bosnie-Herzégovine et au-delà. Pour cela, il faut non seulement que ce criminel soit mis derrière les barreaux, mais également sa politique génocidaire et criminelle avec lui.

Nous espérons sincèrement que, plus de 20 années après la guerre et ses horreurs, la Bosnie-Herzégovine est désormais fermement engagée sur la voie d'un avenir meilleur, plus prospère, plus sûr et plus stable. Nous sommes convaincus que cet avenir réside, pour la Bosnie-Herzégovine, au sein de l'Union européenne et des pays membres de l'OTAN. Il nous tarde de voir le jour où les nouvelles les plus importantes provenant de Bosnie-Herzégovine ne concerneront plus les crimes de guerre et la souffrance, ou encore des politiciens irresponsables menaçant l'existence même du pays qu'ils sont censés servir, mais qu'elles ressembleront à celle sur laquelle je voudrais conclure ma déclaration : une histoire de piste cyclable.

La Croatie et la Bosnie-Herzégovine ont lancé un projet conjoint, financé par l'Union européenne, pour la revitalisation d'une ancienne voie de chemin de fer, longue de 200 kilomètres, reliant Dubrovnik, sur la côte croate, à l'arrière-pays montagneux de Bosnie-Herzégovine. Cette route historique, qui serpente dans un très beau paysage, sera transformée en une immense piste cyclable, qui permettra aux populations locales des deux côtés de la frontière d'engranger les revenus du tourisme. C'est là que réside notre avenir commun : dans des choses et des entreprises qui nous relient, ainsi que notre commune destinée européenne.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Milanović (Serbie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter à l'Égypte une présidence très fructueuse et à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je souhaite de nouveau la bienvenue à l'ONU au Haut-Représentant, M. Inzko. Puisque je suis le dernier à prendre la parole, je remercie tous les orateurs précédents de leurs déclarations.

La République de Serbie est fermement déterminée à œuvrer à des relations bilatérales complètes avec ses voisins et elle investit des efforts constants dans la création des conditions permettant d'instaurer un nouveau type et une nouvelle qualité de relations dans les Balkans occidentaux et l'Europe du Sud-Est. La Bosnie-Herzégovine, notre voisin immédiat, est un partenaire clef de notre pays dans la poursuite de cet important objectif. Les possibilités, tout comme les besoins et les intérêts, existent bien; ce que nous devons faire, toutefois, c'est mobiliser des ressources supplémentaires et galvaniser de nouveau notre énergie pour permettre à tous nos peuples de jouir d'un avenir meilleur. Le Gouvernement serbe et son Premier Ministre, M. Vučić, en particulier, ont adopté récemment un certain nombre d'initiatives permettant de réaliser d'importantes percées en matière de coopération avec les partenaires de Bosnie-Herzégovine et de nous rapprocher toujours plus de l'objectif commun de chacun des gouvernements responsables de la région : la réconciliation, la confiance mutuelle, un développement économique plus rapide et l'intégration à l'Union européenne. Plus de 20 ans se sont écoulés depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton, qui a mis fin aux massacres et aux ravages engendrés par un conflit tragique et ramené la paix en Bosnie-Herzégovine. L'Accord, qui en est maintenant à sa troisième décennie de mise en œuvre, a constitué un important tremplin dans le processus de réconciliation en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région. Il a fourni une base au rétablissement de la confiance

entre ses peuples et entités constitutifs, ce qui importe également au plus haut point pour l’avenir du pays à ce stade. Et bien qu’il soit toujours possible de faire davantage, des résultats notables ont été enregistrés dans l’intégration de la société, le développement économique et la coopération de la Bosnie-Herzégovine avec ses voisins, ainsi que dans ses efforts d’intégration, dont il est attendu, à l’image d’autres endroits de la région, un effet catalyseur pour l’évolution vers l’adhésion à l’Union européenne en tant que membre à part entière.

La Serbie, en tant que garant de l’Accord de paix de Dayton, n’a épargné aucun effort pour être le meilleur voisin possible de la Bosnie-Herzégovine; après tout, les relations entre les deux pays ont des retombées sur l’ensemble de la région. Dans un strict respect des dispositions de l’Accord de paix de Dayton, mon pays est fermement déterminé à préserver la souveraineté et l’intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, car ce n’est que dans des conditions de pleine stabilité que la Bosnie-Herzégovine peut être un voisin dont le rythme de développement puisse continuer de croître et les peuples constitutifs bénéficier d’une meilleure qualité de vie demain qu’aujourd’hui. Nous pensons que la Bosnie-Herzégovine, qui est la patrie de nombreux Serbes, se trouve à l’aube d’un avenir meilleur, que son intégration régionale se poursuivra et que son infrastructure, son économie et son administration efficace continueront de se développer à mesure que le pays avance sur la voie de l’intégration européenne.

Le dialogue et les accords entre les deux entités et les trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine sont les valeurs et les réalisations les plus importantes de plus de deux décennies depuis la signature de l’Accord de paix de Dayton. Ce sont les seuls instruments appropriés et efficaces pour traiter les questions pertinentes relatives au présent et à l’avenir de la Bosnie-Herzégovine et parvenir à un consensus. Le dialogue, qui est toujours important, l’est particulièrement en cette période de réforme où nous nous efforçons de satisfaire aux critères et aux normes requis dans le processus d’intégration européenne, car il nous aide à surmonter les divergences qui fondent parfois nos vues et nos positions. Partant de sa propre expérience et de l’expérience d’autres pays, mon pays est convaincu que la Bosnie-Herzégovine et ses acteurs politiques ont la volonté et l’énergie nécessaires pour parvenir, par le biais d’accords mutuels, à des solutions qui seront bénéfiques et acceptables pour tous. Ces accords et leur mise en œuvre contribueront à améliorer l’entente et la confiance entre les Serbes, les Bosniaques et les Croates, et à imprimer un nouvel élan au processus de réforme et d’intégration européenne.

Nous avons été témoins d’un certain nombre de divergences de vues et d’opinions en Bosnie-Herzégovine au cours de la période écoulée. La Serbie considère qu’il s’agit de questions internes, qui peuvent être réglées au mieux par le biais d’accords entre les acteurs politiques dans le cadre du système juridique du pays, dans une atmosphère de respect mutuel et de bonne volonté.

Mon pays a lancé plusieurs dialogues politiques au plus haut niveau afin de promouvoir le renforcement des relations bilatérales avec la Bosnie-Herzégovine dans un large éventail de domaines. Une réunion conjointe du Gouvernement serbe et du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine a eu lieu à Sarajevo en novembre dernier. Le Premier Ministre serbe, Aleksandar Vučić, a pris part au Forum d’investissement des entreprises à Srebrenica le 11 novembre 2015, et le Gouvernement serbe a débloqué des ressources financières importantes, d’un montant total de 5 millions de dollars, pour aider à mettre en œuvre des projets importants pour la ville de Srebrenica et ses environs. Compte tenu des événements tragiques qui ont eu lieu à Srebrenica et des souffrances qu’elle et beaucoup d’autres villes et villages de Bosnie-Herzégovine ont endurées, mon pays estime qu’un partenariat fondé sur la réconciliation et l’instauration d’un avenir meilleur est le meilleur moyen de promouvoir des relations de bon voisinage avec la Bosnie-Herzégovine. Le 12 avril, le Premier Ministre Aleksandar Vučić s’est rendu à Mostar pour l’ouverture de la foire économique de Mostar, où il a rencontré tous les membres de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine.

La République de Serbie est prête à continuer à œuvrer non seulement au maintien, mais aussi à la promotion des résultats obtenus en coopération avec le Gouvernement central de la Bosnie-Herzégovine, qu’il considère comme un maillon important des efforts menés pour instaurer la stabilité et la prospérité dans les Balkans occidentaux et l’Europe du sud-est. Se fondant sur les dispositions de l’Accord de Dayton, la Serbie s’est également engagée à promouvoir la transparence des relations avec la République Srpska et à élargir sa coopération avec la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

Récemment, la Bosnie-Herzégovine a présenté une demande officielle d’admission à l’Union européenne. La Serbie se félicite de cette démarche et se déclare prête à partager son expérience du processus de négociation. Des consultations bilatérales avec la Bosnie-Herzégovine au sujet de l’intégration

européenne ont eu lieu au Ministère des affaires étrangères de la République de Serbie en février dernier. À cette occasion, une copie des réponses de la Serbie au questionnaire de la Commission européenne a été remise aux interlocuteurs bosniens, ce qui, nous l'espérons, sera utile à la Bosnie-Herzégovine pour la prochaine étape du processus d'intégration. Bien que les deux parties soient à différents stades du processus, elles se soutiennent activement l'une l'autre et échangent leurs vues et leurs données d'expériences, le mémorandum d'accord offrant un cadre approprié pour ce faire.

Il est dans l'intérêt de mon pays de promouvoir la coopération économique avec la Bosnie-Herzégovine. Dans ce contexte, nous sommes heureux de constater que le niveau de la coopération et le volume des échanges augmentent année après année. En 2015, les échanges commerciaux se sont élevés à 1 milliard 441 millions d'euros et, avec environ 900 millions d'euros d'investissements, la Serbie est l'un des plus grands investisseurs en Bosnie-Herzégovine, notamment dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des coentreprises.

La Serbie est déterminée à promouvoir la réconciliation et à œuvrer en faveur d'un avenir meilleur pour tous les peuples de la région. Les relations avec la Bosnie-Herzégovine, le principal voisin de mon pays, sa stabilité et sa prospérité revêtent une importance fondamentale. Nous sommes prêts à resserrer nos contacts et notre coopération et à déployer des efforts supplémentaires en faveur de la paix, de la sécurité et d'un avenir meilleur, auxquels tous les peuples de la région ont droit et qu'ils méritent.

La séance est levée à 12 h 15.